

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

### ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION « TROC ET PUCE »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,  
**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation promenade rallier du Baty,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

La circulation est interdite le dimanche 14 avril 2024 à compter de 8H00 et jusqu'à la fin de la manifestation « Troc et puce » sur la Promenade Rallier du Baty, de l'intersection Promenade Rallier du Baty et la rue des Lavois (Boulodrome) jusqu'à l'intersection de la Promenade Rallier du Baty et la rue Jean Macé.

Le stationnement est interdit sur tout le parking de Normandèze ce même jour.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les organisateurs de cet évènement.

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 02 mars 2024

Monsieur le maire,

Eric PATUREL